

## Avis sur le Bouclier Qualité-Prix (BQP) 2021

Vu le décret n°2012-1459 du 26 décembre 2012 relatif aux accords annuels de modération des prix des produits de grande consommation prévus à l'article L.410-5 du code du commerce ;

Vu la lettre du 20 novembre 2020 par laquelle le préfet de La Réunion l'a saisi afin de recueillir son avis sur la liste des produits du « bouclier qualité prix » en 2019 ;

Vu son précédent avis du 13 décembre 2019 sur le cadre de l'accord pour l'année 2019 ;

Vu les observations du pôle concurrence de la DIECCTE sur le bilan du dispositif en 2020 ;

Vu l'avis des membres de la commission du BQP du 4 décembre 2020 ;

Après s'être réuni en séance plénière le 18 décembre 2020 et compte tenu des observations formulées au cours de cette réunion ;

### **l'OPMR émet l'avis suivant :**

#### **I) Sur l'évolution des prix à La Réunion sur les 11 derniers mois**

L'évolution des prix à la consommation est estimée à +0,1% à La Réunion en 2020. Cette estimation tient compte des indices de prix connus jusqu'à novembre, hors mois d'avril et mai pour lesquels l'indice n'a pu être établi à La Réunion en raison du confinement. En novembre 2020, le niveau des prix est 1,0% plus faible qu'il y a un an. La crise sanitaire a eu un effet globalement désinflationniste sur les prix à la consommation.

Les prix de l'énergie ont baissé de 5,2%, dont -8,8% pour les produits pétroliers en lien avec la forte baisse des cours du pétrole liée à la crise sanitaire. L'évolution des prix alimentaires en moyenne de 2019 à 2020 est estimée à +1,1%, dont +0,9% sur les produits hors frais et +4,1% sur les produits frais. Les prix des transports ont baissé de 8,5%, du fait de la chute du prix des transports aériens. Les prix des services de communication sont en hausse de 1,0%, le niveau des loyers de 1,0%, et les prix des autres services de 0,8%..

Il faudra attendre de connaître les chiffres de décembre pour avoir une vision complète et définitive de l'inflation en 2020 à La Réunion.

#### **II) Sur le bilan des contrôles du BQP par la DIECCTE en 2020**

Les 71 contrôles effectués par la DIECCTE sur le BQP 2019, dont 27 durant la période du confinement, ont permis d'intervenir dans tous les magasins participant au BQP (53 officiellement recensés dans la liste des grandes surfaces associées au BQP et 10 de plus répondant aux critères et qu'il faudra ajouter à cette dernière). Comme les années précédentes, ces contrôles ont porté sur l'affichage de la liste globale des produits à l'entrée de chaque magasin, la présence du balisage des

produits concernés en rayon, la disponibilité des produits, l’affichage des prix et le respect du prix total réglementé.

Une attention toute particulière a été apportée cette année à la recherche de pratique commerciale trompeuse notamment dans l’établissement de la liste BQP des enseignes (minoration de prix sur la liste de l’enseigne, modification des caractéristiques des produits).

Il ressort de ces contrôles que tous les magasins pratiquent un prix de vente global des produits de la liste inférieur au prix réglementé (fixé à 253 €), avec un prix moyen par enseigne s’échelonnant entre 239 € et 252 €, soit jusqu’à 5,5 % d’écart par rapport au prix réglementé. Il est à noter que l’engagement de reconduire le BQP 2019 en 2020 sans augmenter prix de vente global du BQP a été respecté pour chacune des 8 enseignes participant au dispositif.

La moyenne des ruptures par établissement constatées par la DIECCTE lors des contrôles s’élève à 17,6 sur les 109 produits du dispositif contre 14,8 en 2019 sur les mêmes 109 produits. Durant le confinement la moyenne des ruptures s’est élevée à 20,4 produits et elle descend à 13,7 produits en moyenne après celui-ci.

50% des produits en rupture sont issus de la production locale contre environ 70% en 2019.

On retrouve 6 produits qui n’apparaissent pas dans cette liste en 2019 ou en forte augmentation de rupture par rapport à celui-ci : eau de Javel, biscotte, savon de Marseille, œufs, pâte de qualité supérieure, lardons. Pour ces produits, ménagers et alimentaires de base, il semble probable que leur présence ou positionnement dans ce tableau soient une conséquence du confinement et des difficultés d’approvisionnement qui l’ont suivi.

A noter également la forte représentation (75%), de produits issus de la production locale parmi la liste ds 20 produits les moins souvent en rupture lors des contrôles du dispositif BQP.

Suite aux contrôles portant sur le dispositif BQP 2019, 7 procès-verbaux de pratiques commerciales trompeuses ont été rédigés par les agents du pôle C. Ces procès-verbaux ont donné lieu à des transactions allant de 2 000 € à 5 000 € et ont visé des magasins de différentes enseignes. Il a été observé que les faits constatés en 2019 dans ces établissements ne se sont pas reproduits en 2020.

La recherche de pratique commerciale trompeuse a par ailleurs donné lieu à la rédaction de 4 avertissements concernant le calcul du montant à afficher sur la liste BQP et sur les caractéristiques des produits BQP proposés en rayons

A l’heure actuelle, la rédaction d’un procès-verbal a été décidée envers un magasin dont le nombre de ruptures est particulièrement élevé (27) lors d’un contrôle réalisé en septembre 2020.

Il a en outre été constaté au cours des contrôles et des échanges qui ont suivi que certaines enseignes ne disposent pas dans leurs gammes économiques (gamme distributeur de l’enseigne) des produits imposés sur la liste BQP.

C’est le cas pour trois produits :

- Le paquet d’enveloppes standard en paquet de 50 en gamme économique. Pour ce produit, deux centrales ne peuvent disposer que d’enveloppes en paquet de 100.
- Le papier aluminium de 30m en gamme économique qui n’est disponible qu’en 20m dans une enseigne.
- Le paquet de 100 mouchoirs en gamme économique qui est disponible seulement en 150 mouchoirs dans une enseigne.

### **III) Sur la composition de la liste BQP 2020 : une augmentation de 109 à 250 produits**

En dépit de la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer (dite « loi Lurel ») et de la mise en place de la première liste du BQP en mars 2013, le mouvement des gilets jaunes a montré que la lutte contre la vie chère reste une préoccupation centrale de la population réunionnaise.

De nombreuses critiques ont été émises par le mouvement à l'encontre du BQP, notamment sur la transparence, la sélection et la qualité des produits, la réalité de l'effort de réduction des prix consenti par les professionnels, l'impact réel du dispositif sur le pouvoir d'achat.

Dans la suite logique de son avis du 19 décembre 2018 appelant à la remise à plat du BQP et à une large consultation de la population réunionnaise, l'OPMR préconise en premier lieu de revenir à l'essence même du dispositif qui consiste à proposer les produits les plus consommés à prix réduit.

L'observatoire réitère donc sa demande formulée dans son avis du 13 décembre 2019 d'élargir la liste BQP en passant de 109 à 250 produits.

Dans le prolongement des instructions transmises par le ministère des Outre-Mer sur la mise en place du BQP 2020 et afin de renforcer l'efficacité de ce dispositif, l'OPMR demande que les négociations distinguent cinq sous-paniers, chacun plafonné par un prix maximal, avec un premier sous-panier composé des produits de première nécessité, complété par quatre autres sous-paniers comprenant respectivement des produits alimentaires, produits d'entretien ménager, produits d'hygiène corporelle, produits infantiles.

En complément, afin d'éviter que La Réunion ne soit réduite au statut de territoire de consommation de produits importés, l'OPMR préconise de renforcer la visibilité des produits locaux en mettant en place un panier péi composé des fruits et légumes de saison et de poissons frais parmi les plus consommés.

#### **IV) Sur les modalités de sélection des produits les plus vendus : la prise en compte de la large consultation réalisée par IPSOS et du contexte sanitaire du moment**

Les négociations sur le BQP 2020 n'ayant pas pu aboutir, conduisant à la reconduction de la liste BQP de 2019 en 2020, l'Observatoire demande que les négociations sur le BQP 2021 s'appuient à nouveau sur les résultats du sondage et de la large consultation réalisés par l'institut IPSOS au début de cette année pour déterminer la nouvelle liste à mettre en place.

En complément, l'OPMR demande que des nutritionnistes soient également associés à la négociation pour s'assurer de la qualité nutritionnelle des produits intégrés dans la liste du BQP.

Compte tenu du contexte sanitaire particulier que nous traversons actuellement à La Réunion, caractérisé par l'existence concomitante des épidémies de la dengue et de la COVID 19, l'Observatoire demande enfin qu'une sélection de produits permettant de lutter efficacement contre ces deux épidémies soient intégrés à la liste des produits du BQP 2021. Cette liste pourrait également être complétée par certains produits dont la consommation a très fortement augmenté depuis le début de la crise COVID et particulièrement nécessaires à la population en raison notamment du développement du travail et de la scolarisation à distance (consommables informatiques, fournitures de bureau...).

Cette demande paraît d'autant plus nécessaire au regard de la situation sociale de notre territoire marquée par un taux de pauvreté très élevé au sein de la population locale combinée à la persistance de prix de vente au détail des produits de grande consommation très élevé.

A cette fin, l'Observatoire demande que des experts locaux de la gestion de la COVID 19 soient associés à la négociation pour apporter leur expertise dans la sélection des produits à intégrer dans le BQP 2021.

#### **V) Sur la liste des participants à la négociation sur le BQP : la présence de représentants de**

## **I'OPMR**

En application de l'article L. 410-5 du code de commerce, l'OPMR n'est pas invité à la table des négociations sur le BQP conduites par le préfet.

L'OPMR demande néanmoins que des représentants expressément désignés par les membres et citoyens qui le composent puissent y prendre part sans attendre la modification de l'article susvisé à laquelle il faudra ultérieurement procéder pour donner une base légale à cette nouvelle situation.

### **VI) Sur la publicité relative au BQP 2021 : une campagne de communication et une meilleure exposition des produits**

La remise à plat du BQP préconisée plus haut ne produira aucun effet si elle n'est pas accompagnée d'une grande campagne de communication pour en informer les consommateurs.

L'OPMR insiste donc sur la nécessité d'accompagner le lancement du BQP 2020 d'une telle campagne.

L'OPMR rappelle qu'aux termes de l'article 4 de la loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique outre-mer et portant diverses dispositions relatives aux outre-mer : « *les entreprises de grande distribution ont l'obligation de réserver une surface de vente dédiée aux productions régionales* ». Cette obligation s'applique aux produits locaux du BQP. Cette surface de vente dédiée devrait être localisée dans l'une des allées centrales de chaque magasin associé au BQP pour en améliorer la visibilité.

Un magasin d'une enseigne de la grande distribution a déjà dans le passé choisi de consacrer un îlot aux produits BQP autres que les produits frais pendant plusieurs semaines. Selon les informations disponibles, cette démarche entraîne une augmentation du volume de vente des produits du BQP.

L'OPMR souhaite que les différentes enseignes de la grande distribution accompagnent la campagne de lancement du BQP 2020 en exposant les produits dans de tels îlots pendant une durée éventuelle deux semaines, à titre expérimental, avant d'envisager l'extension d'une telle démarche de manière plus durable si elle devait s'avérer concluante.

L'Observatoire demande enfin que les produits de la liste BQP bénéficient d'efforts équivalents de mise en valeur de la part des acteurs de la grande distribution que les produits faisant l'objet de promotions tant en termes de positionnement dans les rayons que d'affichage publicitaire.

### **VII) Sur les établissements participant au dispositif : une augmentation significative de leur nombre**

L'OPMR recommande le maintien d'une obligation de participation pour les magasins dont la surface commerciale est égale ou supérieure à 950 m<sup>2</sup> et pour tous les magasins appartenant à une enseigne de la grande distribution quelle que soit leur surface. Pour les commerces indépendants, en dessous de 950 m<sup>2</sup>, la participation au dispositif peut se faire sur la base du volontariat.

L'OPMR souhaite également indiquer que l'opportunité d'une liste BQP adaptée aux surfaces inférieures à 950 m<sup>2</sup> soit étudiée de manière approfondie afin de permettre à ces dernières de participer au dispositif sur la base du volontariat.

L'objectif recherché doit être de permettre à l'ensemble de la population, y compris celles des écarts, de trouver des produits du BQP à proximité. En tout état de cause, l'OPMR attend que le nombre de magasins participant au dispositif augmente sensiblement.

### VIII) Sur la réorientation d'une partie des aides versées directement aux entreprises vers un financement direct par l'Etat de la réduction du prix des produits du BQP

Un constat est fait aujourd'hui que le BQP est relativement bien installé dans le paysage socio-économique de La Réunion en tant qu'outil d'amélioration du pouvoir d'achat d'une partie au moins des foyers réunionnais. Si le BQP permet cette amélioration, il apparaît aussi comme un « produit d'appel » qui permet aux acteurs de la grande distribution de développer leurs ventes et aux producteurs locaux de mieux faire connaître et écouler leur production. Les « bénéfiques » sont donc assez largement partagés, en particulier pour les acteurs économiques.

Malgré sa participation active dans l'élaboration de la liste BQP et l'animation des négociations entre les acteurs économiques, les services de l'État semblent aujourd'hui largement tributaires du bon vouloir des acteurs de la filière qui déterminent en grande partie quels unités de besoin peuvent ou pas intégrer le BQP au regard des contraintes de production, d'importation et de distribution ainsi que les efforts de prix qu'ils estiment pouvoir concéder.

L'Etat dispose pourtant potentiellement d'un important levier de négociation avec ces entreprises qui bénéficient d'une manière ou d'une autre de dispositifs d'aides aux économies ultra-marines (frais d'approche, charges sociales, réductions fiscales, aides directes, etc.).

L'Observatoire propose donc que la préfecture mette en place sans attendre un groupe de travail pour réfléchir à la création dès l'année prochaine d'un dispositif consistant à ponctionner une part ne serait-ce qu'infime du montant de ces aides adressées directement aux entreprises, sans garantie qu'elles bénéficient *in fine* au consommateur final, pour contribuer directement à l'effort de réduction des prix en complément de celui consenti par les fournisseurs et distributeurs de la filière sur certains produits du BQP.

Cette participation de l'Etat pourrait ainsi permettre à la fois :

- d'intégrer au BQP des produits de première nécessité et/ou parmi les plus vendus jusque-là écartés en raison de l'incapacité affichée par les acteurs à baisser leur prix sans fragiliser leur modèle économique ;
- de réduire le prix de certains produits de même nature déjà inclus dans le BQP par la participation de l'État venant abonder celle des acteurs économiques, sans incidence sur les marges de ces derniers.

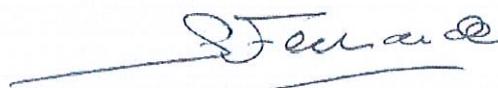
Une évaluation a posteriori pourrait permettre d'apprécier la portée d'un tel dispositif, sa pertinence et les pistes d'amélioration.

### IX)) Sur le suivi du dispositif : une clause de revoyure

L'OPMR souhaite qu'un bilan d'étape soit effectué 6 mois après la mise en place du BQP 2020 avec l'ensemble des partenaires de la négociation afin d'envisager les mesures correctrices à prendre pour améliorer le dispositif.

L'OPMR souhaite que le pôle C de la DIECCTE dispose des moyens nécessaires pour assurer l'ensemble des contrôles liés à la mise en œuvre du dispositif du BQP.

Le président de l'OPMR de La Réunion



Sébastien FERNANDES

# Avis des citoyens associés aux travaux de l'OPMR concernant le BQP 2021

## I. Contexte

Le rapport sur la pauvreté en France 2020-2021 de l'Observatoire des inégalités s'appuie sur les chiffres de l'INSEE de 2017 et démontre que beaucoup de Réunionnais se trouvent dans une situation très difficile. La Réunion a le plus fort de taux de pauvreté (25%) et se classe 4e en nombre de personnes qui vivent avec moins de 900 euros par mois. 5 communes de l'île sont dans le Top 10 de France. Près de 220 000 habitants de La Réunion vivent avec moins de 900 euros par mois (50% du revenu médian). Notre île est en tête des classements régionaux comme départementaux.

### I/A : Le secteur de la Grande Distribution

En ce qui concerne ce secteur, L'INSEE présente dans son étude publiée le 26/11/2020 les chiffres des lieux d'achat à La Réunion, cette étude démontre une prédominance des grandes surfaces alimentaires à La Réunion qui s'explique en partie par le fait qu'elles détiennent **un quasimonopole sur certains produits**. En particulier, leur part de marché atteint 95 % pour le lait, produits à base de lait (yaourts, fromage, etc.) et œufs, en lien peut-être avec la rareté des crèmeries-fromageries sur l'île. Les céréales et produits à base de céréales (riz, pâtes, farine, etc.), ainsi que les bières et spiritueux, sont aussi achetés à plus de 90 % en grandes surfaces. Elle reste cependant nettement supérieure, de 13 points, à celle des grandes surfaces métropolitaines sur le lait et produits à base de lait et les céréales et aussi sur quasiment tous les groupes de produits alimentaires. Source [linfo.re](http://linfo.re)

Les grandes surfaces alimentaires ont fait partie des rares établissements ouverts lors du confinement lié à l'épidémie de la Covid-19, en tant qu'activité essentielle. Les ménages réunionnais privilégient en effet les supermarchés et hypermarchés pour effectuer leurs achats. Leur part de marché peut dépasser les 90% pour certains produits tels que le lait, les boissons, les huiles, le riz ou les pâtes. Les grandes surfaces alimentaires de l'île génèrent un chiffre d'affaires de plus de 2 milliards d'euros en 2018. Leurs performances commerciales sont supérieures à celles observées dans l'hexagone, avec un taux de marge commerciale médian de 21,4% à La Réunion contre 19,1% en France Hexagonale. Elles sont également plus profitables, bénéficiant notamment d'un meilleur rapport de force dans les négociations avec les fournisseurs et d'une plus grande flexibilité des moyens humains avec un recours relativement plus élevé à la sous-traitance et au personnel extérieur. Source [IPREUNION](#)

- ✚ *A cet effet, nous souhaitons que la grande distribution et les autres acteurs fournissent des garanties en matière d'efforts consentis via la formalisation des engagements soit la contractualisation.*

Lors de la négociation sur le BQP 2019, les représentants de la grande distribution ont proposé de s'engager à ne réaliser aucun profit sur la vente des produits du BQP. Cet engagement n'a pas été formalisé dans l'accord de modération du 22 février 2019.

Quant à la dernière négociation du BQP 2020, les transitaires aussi ont envisagés une participation sur la communication, cependant aucune contractualisation et une négociation qui a été interrompu subitement.

- ✚ *Nous demandons que ces engagements soient reconduits pour le BQP 2021 et expressément mentionnés dans l'accord de modération signé par toutes les parties. Il demande en complément que le pôle concurrence de la DIECCTE soit explicitement mandaté pour en contrôler le respect.*

### **I/ B : Des demandes alimentaires qui explosent**

Selon le conseil départemental, la situation est critique à La Réunion. Les demandes d'aides alimentaires explosent depuis le début de la crise du coronavirus dans l'île. La ministre des Outre-mer, Annick Girardin a annoncé 2,5 millions d'euros d'aides alimentaires supplémentaires pour deux mois pour Mayotte et la Guyane, mais rien pour La Réunion ». L'île connaît une situation sociale tout aussi critique", affirme le conseil départemental qui a voté une motion, en avril 2020, en commission permanente, pour soutenir l'accompagnement alimentaire en cette période de crise. Les colis en faveurs des plus fragiles ont explosé depuis l'apparition du Covid-19. Les élus demandent à l'Etat d'apporter le même soutien dans notre île, car les mairies et les associations qui œuvrent aux côtés des plus démunis se disent asphyxiées. Selon le département, depuis le début de cette épidémie de Covid-19, la Croix Rouge de La Réunion a distribué 760 colis par semaine, contre 340 avant la crise du coronavirus. De son côté, la Banque Alimentaire des Mascareignes, qui travaille avec des associations et les CCAS des communes, elle, a offert 2 000 colis par semaine contre 625 en moyenne. Après un mois de confinement, leur activité a augmenté de 140%. Autre indicateur inquiétant, les profils des personnes dans le besoin sont de plus en plus variés. Il n'y a plus que des personnes âgées vulnérables ou des familles au chômage qui en bénéficient, aujourd'hui, il y a aussi des salariés privés de leur activité en raison de la crise économique provoquée par le coronavirus.

- ✚ *Nous demandons l'augmentation du nombre de produits de la liste BQP 2021 ainsi que la nécessité d'y faire apparaître plusieurs familles de produits BQP (1ère nécessité, Alimentaires, Infantile, Entretien ménager, Hygiène corporelle et de produits frais).*

### **I/ C : Refonte indispensable et urgente du BQP**

Le BQP a été mis en place dans le cadre de la loi relative à la régulation économique des Outre-mer du 20 novembre 2012, dite "loi Lurel". Son objectif est de lutter contre la vie chère qui peut parfois générer des prix de 20 à 30 % plus élevés qu'en métropole alors que le chômage est plus élevé et le pouvoir d'achat plus réduit à La Réunion. Négociée chaque année, cette liste de produits fait l'objet d'un prix global maximum fixé par

arrêté préfectoral, les commerçants étant libres de proposer un prix global inférieur pour faire jouer la concurrence. Le contexte actuel ne nous permet plus de négocier, l'Etat doit prendre acte de la problématique de vie chère à la Réunion et dans son rôle de régulateur doit proposer concrètement un outil pertinent et fiable pour réponse. Pour le moment, le BQP n'est pas la solution à la vie chère, il permet un petit souffle au quotidien cependant cet outil n'est doté d'aucun moyen d'actions car il s'agit de négociation où chacun défend son pain sur la tête des réunionnais, il faut que l'Etat fasse pression car nous, population réunionnaise, cette pression nous la subissons au quotidien et sommes à bout. L'expérience de la négociation du BQP 2020 a eu le mérite de nous éclairer, nous membres associés aux travaux de l'OPMR, que la manière dont se déroule les négociations ne sont que poudres aux yeux. Cette impression de devoir mendier notre pain quotidien alors que nous sommes Français et subissons un coût de la vie plus chère qu'à l'hexagone avec des revenus moindres est inacceptables dans un pays de droits qu'est la France car nous parlons bien de se nourrir l'un des besoins primaires chez l'homme. L'Etat ne doit pas jouer il doit agir, il en va de la sécurité et de la santé publique de son peuple.

- ✚ *Nous renouvelons notre demande de 2019 qui est de consulter la population via un sondage car nous estimons que la liste émise par le sondage 2020 a forcément évolué face à la crise sanitaire et aux obligations liés (masques, consommables, gels...).*

### **I.D Et le panier pays**

Il faut la création d'un panier péi, dont la composition changerait tous les mois et qui permettrait à une famille modeste de 4 personnes de préparer un repas péi par jour." Ce sont les mots prononcés le 30 novembre 2018, au terme de trois jours de visite, la ministre de l'Outre-mer Annick Girardin annonçait la création d'un dispositif complémentaire au Bouclier qualité-prix (BQP) : un "panier péi" censé favoriser la production locale en aidant l'achat de produits frais par les ménages. Deux années après nous restons dans l'attente de la mise en place, alors que nous avons des agriculteurs qui ne demandent qu'à travailler pour leurs territoires et cela dans des conditions dignes. La grande distribution ne s'est toujours pas positionnée pour des motifs qui leurs appartiennent. L'histoire et la tradition réunionnaise démontrent que notre peuple a toujours su nourrir sa famille dignement cependant aujourd'hui le contexte environnemental, législatif et sociétal ne nous le permet plus. La modernisation a emporté nos terrains pour planter, notre droit aux trocs et aux services entre particuliers pour laisser place au business de la grande distribution une fois encore aux détriments des plus démunis. Voilà pourquoi deux ans plus tard, malgré les promesses de l'Etat, ce panier péi n'est toujours pas au rendez-vous. Il est temps d'agir et de pouvoir proposer des produits locaux tels que les fruits et les légumes à des prix abordables en toutes circonstance aux réunionnais qui d'après le sondage IPSOS souhaitent pouvoir mettre plus de fruits et légumes dans leurs assiettes. Les institutions telles que le Département dans ses champs de compétences en matière de la famille, de l'enfance, du social et de l'agriculture ainsi que la Région qui a pour compétence le développement économique local sont toutes deux des institutions qui devraient faire partie de la négociation pour l'accessibilité des produits locaux en faveur des réunionnais.

- ✚ *Nous demandons que la population paye au prix juste un panier de produits pays frais issue de la production locale avec un BQP PEÏ, à cet effet, il faut inscrire de nouveaux acteurs à la négociation (Département pour la mise en place d'un BQP Péi en mode*

*circuit court, modalité d'écoulement, et la Région pour les taxes, économie...). Il est temps de favoriser l'émancipation de la production locale en favorisant la coopération d'agriculteurs pour la mise en place du panier péi frais.*

## **I/ E : Démocratie participative**

La démocratie participative est une forme d'exercice du pouvoir qui vise à faire participer les habitants du territoire aux décisions politiques. Elle a d'abord été utilisée dans les projets d'aménagement du territoire et d'urbanisme, mais elle s'étend maintenant à des sujets comme l'environnement ou les projets de territoire.

La CNFPT indique que la démocratie participative est plus largement développée dans le bloc local qu'au niveau national. Elle arrive parfois en compensation d'une lacune démocratique, perceptible notamment dans la montée des taux d'abstention aux élections locales. La démocratie participative a des objectifs multiples.

- Informer les habitants des projets du territoire ;
- Faire participer les usagers et connaître leur expertise d'usage, dans une optique de meilleure gestion urbaine ;
- Recueillir les avis des citoyens, et prévenir les conflits, dans un objectif d'optimisation des solutions proposées et des décisions prises ;
- Mobiliser les services administratifs et mieux intégrer les contraintes de modernisation et d'adaptation ceux-ci peuvent également être sociaux :
- Améliorer la cohésion sociale, voire la « paix sociale », grâce à l'implication des citoyens ;
- Faire émerger un espace de dialogue, générateur de lien social entre les citoyens ;
- Créer un espace de dialogue entre administration locale et citoyens, pour favoriser la confiance mutuelle.

Une demande légitime des citoyens qui a été rappelée lors des manifestations en 2018, l'Etat s'est alors engagé à écouter et consulter la population.

Le BQP est destiné aux réunionnais, il est évident qu'une telle démarche ne peut se faire sans la présence de citoyen n'ayant aucun intérêt à servir mise à part celle de la population même.

A cet effet, le Préfet de la Réunion a accepté en début d'année 2020 d'associer une délégation citoyenne à la négociation du BQP 2020 pour donner suite à la demande des citoyens associés à l'OPMR, initiative que nous saluons, car cela représente un premier pas vers la démocratie participative. Car, il est évident qu'une telle négociation en faveur des réunionnais doit se faire avec les citoyens qui ont été mis en place dans le cadre de la transparence afin de travailler à faire remonter les différentes problématiques que rencontrent la population. L'objectif étant de collaborer à trouver des solutions et à apporter les éclairages nécessaires dans le cadre de la transparence à l'ensemble des réunionnais. La petite expérience de cette négociation du BQP 2020 a mis en lumière plusieurs dysfonctionnements qui peuvent être remédiés avec la volonté de chacun.

- ✚ *Nous demandons que les citoyens participent aux négociations du BQP 2021 et favoriser l'évaluation intermédiaire (avant, pendant et au terme) du dispositif BQP par l'ensemble des partenaires de la négociation afin d'envisager les mesures correctrices à prendre pour améliorer le dispositif. De même, un travail en continue pour de réelle négociation par l'intégration des citoyens dans les sondages (micro-trottoir, points de collecte, Etc...) afin de prendre en compte l'avis de la population.*

## II. Préconisations

L'avis OPMR publié le 13/12/2019 doit être reconduit car la négociation n'a pas pu être menée à son terme. En effet, face au contexte préalablement posé, nous devons nous appuyer nécessairement sur l'avis cité précédemment.

Voici nos préconisations complémentaires :

- ✓ La nécessité d'augmenter le nombre de produits à 500
- ✓ La nécessité de concertation/sondage des réunionnais comme formulé dans l'avis OPMR 2019
- ✓ La nécessité de faire plusieurs familles de BQP (1ère nécessité, Alimentaires, Infantile, Entretien ménager, Hygiène corporelle et de produits frais).
- ✓ La nécessité de soutien à la production locale avec un BQP PEİ
- ✓ La nécessité de nous inclure dans la phase de négociation
- ✓ La nécessité d'inscrire de nouveaux acteurs à la négociation (Département et chambre d'agriculture pour la mise en place d'un BQP Péi en mode circuit court..., Région pour les taxes, économie...)
- ✓ La nécessité de contractualiser les échanges et surtout les engagements pris par chaque acteur afin de permettre le respect et la fidélité des paroles de chacun.
- ✓ La nécessité de redynamiser l'aspect communication et promotion du dispositif
- ✓ La nécessité de faire participer à l'élaboration de la liste à un panel de nutritionnistes et de professionnels de la gestion de la COVID 19.
- ✓ L'évaluation intermédiaire (avant, mi-parcours septembre ou avant et au terme) du dispositif BQP par l'ensemble des partenaires de la négociation afin d'envisager les mesures correctrices à prendre pour améliorer le dispositif. De même, un travail en continue pour de réelle négociation par l'intégration des citoyens dans les sondages (micro-trottoir, points de collecte, Etc...) afin de prendre en compte l'avis de la population.